

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 15 JANV 2007**

**Présents** : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Anne HEBERT, Jocelyne AUTHIER, Franck BREUILLARD, Thierry MARANDIN, Joëlle BERTONCINI, Annette RAIMONDO, Michèle BORCA, Christophe REGNIER , Gabriel MAIRE

**Absents excusés** : Thierry DUCLOS, Yan CHANEY, Véronique NACHIN

**Procuration** : Véronique NACHIN à Thierry MARANDIN

**Secrétaires de séance** : Annette RAIMONDO, Franck BREUILLARD

**TRAVAUX AU GARAGE DE LA RENVERSEE**

Intervention de Hervé LACROIX

Celui-ci souhaite acheter une parcelle devant l'actuel garage et une autre derrière pour pouvoir agrandir son entreprise et mieux protéger l'environnement. Le futur garage emploiera 2 personnes de plus.

La parcelle située au Sud-Est est actuellement en zone ND. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce changement de zonage sur le PLU.

La parcelle située à l'ouest appartient au domaine public. Pour qu'elle puisse être achetée elle doit passer dans le domaine privé. Une fois le bornage et l'enquête publique réalisés la vente pourra être faite.

Bruno MUTIN souhaite que la procédure soit rapide. Gabriel MAIRE souhaite les conseils d'un technicien. Christophe REGNIER s'inquiète de savoir s'il n'y a pas de souci avec les voisins. Franck BREUILLARD demande le même changement pour la parcelle à côté du bowling.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à ce changement

**PROJET DE CINEMA**

Monsieur le Maire présente l'Avant Projet Sommaire Modifié et constate que le budget initialement prévu a considérablement augmenté. Le chiffrage de départ était mauvais. Des modifications au premier projet ont été apportées afin de réduire les coûts : mezzanine supprimée, hauteur diminuée, chaleur électrique dans le hall, les deux salles peuvent être réunies en une seule .

La construction reviendra à 1 605 000 € HT.

Une subvention de 25 % au minimum sera accordée. La Communauté de communes versera 100 000 €.

D'autres fonds seront demandés et feront diminuer le coût pour la commune.

Un emprunt sur 25 ans est nécessaire. Celui-ci augmentera les impôts locaux de 21%, soit 70,94 € annuels pour un résident permanent.

Thierry MARANDIN trouve ces chiffres conséquents et espère que "ça marchera". Jocelyne AUTHIER pense que l'augmentation d'impôts est importante. Gabriel MAIRE rappelle que le cinéma à Métabief est une tradition, que deux salles sont plus rentables qu'une seule mais espère que ce projet n'en bloquera pas d'autres. Annette RAIMONDO dit que la salle polyvalente est prioritaire.

La société QUALICONSULT a été retenue pour le contrôle technique et Philippe PAILLARD pour la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal vote pour ce projet par 10 voix pour et 2 voix contre (Annette RAIMONDO et Thierry MARANDIN pour le compte de Véronique NACHIN)

## **REMPLACEMENT D'UN ADJOINT**

Jocelyne AUTHIER a démissionné de son poste d'adjoint le 18 décembre 2006 pour des raisons personnelles . Comme pour les autres changements d'adjoints , le nouveau nommé sera 4<sup>ème</sup> adjoint, Franck BREUILLARD devenant le 3<sup>ème</sup>.

Par courrier, Véronique NACHIN regrette beaucoup cette décision. Thierry MARANDIN se dit très surpris. Annette RAIMONDO se porte candidate. Au premier tour, Annette RAIMONDO obtient 8 voix, Jocelyne AUTHIER 1 voix et il y a 3 bulletins blancs. Annette RAIMONDO est donc élue 4<sup>ème</sup> adjointe.

## **SYNDICAT DES EAUX DE JOUX**

La commune s'est vue refuser par la DDASS la légitimité de sa demande de mise en exploitation du forage du Bois du Roi sous le prétexte que la compétence production appartient au Syndicat des Eaux de Joux. Pourtant, M. BREUILLARD rappelle que personne n'a mis en cause la compétence de la commune au moment du projet. Ni au niveau des dossiers de subvention ni au niveau de l'exécution des travaux. Aujourd'hui le Syndicat des eaux de Joux affirme avoir la compétence production eau depuis 2000. Ce fonctionnement ne convient pas au conseil. Il souhaite garder la compétence pour ses forages, le transfert de compétence ne concernant que le pompage dans le lac Saint-Point.

Huit communes s'étant regroupées contre ce fonctionnement du syndicat et cette prise de compétence, le conseil municipal vote à l'unanimité pour s'associer avec les autres communes concernées et prendre un avocat. Un engagement de dépenses de 3.000 € est accepté.

## **CHALET-REFUGE DU PETIT-MOROND**

Le locataire a engagé des frais pour rendre l'ouverture du chalet possible : matériaux, menuiserie, électricité, achat d'un congélateur et d'une gazinière 5 feux et en demande le remboursement à la commune.

Thierry MARANDIN trouve que ça va trop loin et qu'une somme très importante a déjà été engagée. Sachant qu'il faudrait un an et demi de loyers pour apurer le remboursement de ces dépenses et que les frais de notaire incombent au preneur (soit 1 800 € ), le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention (Thierry MARANDIN) accepte, au vu des factures, le remboursement de 6.687,67 € à Madame HUGUENOTTE.

.Le gros matériel sera ajouté à l'inventaire annexé au bail de location.

## **VOIE VERTE**

Le Conseil Général du Doubs souhaite créer une voie pour les déplacements doux ( piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite ) autour du lac avec une liaison vers Pontarlier et une vers Métabief. Cette dernière arriverait par Saint Antoine, le mont Ramey et le Pouillet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modalités de concertation prévues.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Dénomination des nouvelles rues :**

Le village s'étendant, il convient de nommer 3 nouvelles voies. L'allée des Vouches se prolonge jusqu'à la rue du Bois Joli et devient la rue des Vouches. La rue principale du nouveau lotissement s'appelle la rue du Cœur des Prés, tandis que la voie reliant la rue du Cœur des Prés à la rue des Grands Champs est la rue des Sources.

### **Prise en charge des frais du congrès des Maires de France :**

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la prise en charge des frais d'inscription au congrès pour 2 personnes soit 172 € et les frais de TGV et d'hôtel pour le premier adjoint soit 173 €.

Les secrétaires de séance  
Annette RAIMONDO et Franck BREUILLARD

Le maire  
Gérard DEQUE

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**29 janvier 2007**

**Présents** : Gérard DEQUE, Christophe REGNIER, Thierry MARANDIN, Thierry DUCLOS, Annette RAIMONDO, Anne HEBERT, Jocelyne AUTHIER, Franck BREUILLARD, Bruno MUTIN

**Absents excusés** : Véronique NACHIN, Joëlle BERTONCINI, Gabriel MAIRE, Michèle BORCA, Yan CHANEY

**Secrétaires de séance** : Anne HEBERT, Jocelyne AUTHIER

### **BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE :**

Madame CORDEREIX occupe un poste à la bibliothèque de l'école de Métabief. C'est un emploi issu du bénévolat devenu emploi aidé jusqu'au 31 janvier 2007. Les communes dont les enfants fréquentent l'école ont choisi de garder cet emploi jusqu'à la fin de l'année scolaire et ont créé un emploi de bibliothécaire à l'école de Métabief du 1<sup>er</sup> février au 3 juillet 2007 en vertu du 3<sup>o</sup> alinéa de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (contrat à titre exceptionnel pour faire face à un besoin occasionnel).

Le conseil municipal prend cette décision à l'unanimité.

Thierry MARANDIN aurait aimé que cet emploi perdure car c'est un support à la lecture pour les enfants. Gérard DEQUE précise que l'arrêt de l'aide pour ce poste génère un coût pour les communes difficilement supportable pour certaines. Par ailleurs aucun poste similaire n'existe dans la Communauté de communes qui ne le prendra pas en charge. Métabief ne peut reconduire seule le contrat et supporter l'ensemble des coûts.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le toit du Master a été endommagé par la société Nicollin. Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'indemnisation par l'assurance de ces dégâts soit 1559,33 €.

#### **Tarifs de location de la salle Paul Charlin :**

0 € pour les associations de Métabief et celles que la commune subventionne et pour les assemblées générales de copropriété

35 € pour les particuliers de Métabief

100 € pour les autres particuliers et les autres associations

150 € pour les activités lucratives (commerçants, autocaristes, organisateurs de spectacles .....)

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Garage de la Renversée** : Thierry MARANDIN rapporte que Monsieur LHOMME dit qu'il a un droit de passage sur le terrain souhaité par Monsieur LACROIX . Un courrier lui est demandé à ce sujet.

Les secrétaires de séance  
Anne HEBERT Jocelyne AUTHIER

le Maire  
Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 02 AVRIL 2007**

**Présents** : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Anne HEBERT, Jocelyne AUTHIER, Franck BREUILLARD, Thierry MARANDIN, Joëlle BERTONCINI, Annette RAIMONDO, Michèle BORCA, Christophe REGNIER , Gabriel MAIRE

**Absents excusés** : Gabriel MAIRE, Yan CHANEY, Véronique NACHIN et Michèle BORCA

**Procuration** : néant

**Secrétaires de séance** : Annette RAIMONDO et Thierry MARANDIN

**GESTION DE LA FORET**

**Destination des coupes 2007**

Sur l'invitation du Maire, M. HENRIET, agent de l'ONF, propose au conseil municipal de renouveler la demande d'assistance des services de l'ONF pour l'exploitation des coupes et des châblis.

Il indique ensuite que dans le respect du programme de gestion de la forêt il conviendrait de marteler et mettre en vente les bois suivants :

- 1- vente en bloc et sur pied : parcelles 23 et 24 (Bellevue) 390 m<sup>3</sup>
- 2- en prévente : parcelles 14 (100 m<sup>3</sup>) et 19 (250 m<sup>3</sup>) de chaque côté de la Renversée et parcelle 9 (côté Vaubillon) 400 m<sup>3</sup>

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de M. HENRIET.

**Programme de travaux**

Le conseil municipal approuve également le devis de l'ONF concernant les travaux à réaliser dans la forêt en 2007 pour un montant de 6.490 € en investissement et 2.490,50 € en entretien.

Dans le cadre de cette discussion, est abordée la nécessité d'accentuer la surveillance des activités des particuliers. On a par exemple constaté des dépôts sauvages au-dessus du Bois du Roi. Un dépôt de plainte est envisagé.

**Bilan 2006**

Les ventes 2006 ont produit un revenu de 61.624 €. Les travaux et mission d'assistance ont généré des dépenses de 32.063 €, soit un revenu net de 29.561 €.

**COMPTES DE GESTION 2006**

Après avoir pris connaissance des résultats comptables présentés par le Trésorier, notamment des tableaux récapitulatifs de chacun des budgets, et avoir constaté leur

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

équivalence avec la comptabilité administrative du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du Trésorier de Mouthe pour l'année 2006.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2006**

Le maire ayant cédé la présidence de l'assemblée à Mme HEBERT, 2° adjoint, maire délégué pour les finances, celle-ci présente les résultats de l'exécution des budgets 2006 et invite le conseil municipal à bien vouloir les approuver.

<b>Commune 2006</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
mandats ordinaires	911 366,94	584 388,96	1 495 755,90
mandats annulatifs	2 196,23	-	2 196,23
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>909 170,71</b>	<b>584 388,96</b>	<b>1 493 559,67</b>
report déficit an - 1	-	185 536,04	
<b>Dépenses totales</b>	<b>909 170,71</b>	<b>769 925,00</b>	<b>1 679 095,71</b>
Titres ordinaires (Inv dont 1068)	1 146 303,75	925 450,68	2 071 754,43
Titres annulatifs	1 375,25	-	1 375,25
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 144 928,50</b>	<b>925 450,68</b>	<b>2 070 379,18</b>
Report excédent an - 1	105 731,92	-	105 731,92
<b>Recettes totales</b>	<b>1 250 660,42</b>	<b>925 450,68</b>	<b>2 176 111,10</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>235 757,79</b>	<b>341 061,72</b>	<b>576 819,51</b>
<b>RESULTAT de clôture</b>	<b>341 489,71</b>	<b>155 525,68</b>	<b>497 015,39</b>
décision d'affect. (art.1068 n+1)	310 837,04		
<b>Résultats à reporter</b>	<b>30 652,67</b>	<b>155 525,68</b>	

la décision d'affectation est égale au déficit d'invest. + le déficit des restes à réaliser.

<b>Eau 2006</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
mandats ordinaires	22 393,90	111 651,34	134 045,24
mandats annulatifs	-	-	-
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>22 393,90</b>	<b>111 651,34</b>	<b>134 045,24</b>
report déficit an - 1	-	-	
<b>Dépenses totales</b>	<b>22 393,90</b>	<b>111 651,34</b>	<b>134 045,24</b>
titres ordinaires	72 378,39	75 659,29	148 037,68
titres annulatifs	-	-	-
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>72 378,39</b>	<b>75 659,29</b>	<b>148 037,68</b>
report excédent an - 1	-	70 468,81	70 468,81
<b>Recettes totales</b>	<b>72 378,39</b>	<b>146 128,10</b>	<b>218 506,49</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>49 984,49</b>	<b>- 35 992,05</b>	<b>13 992,44</b>
<b>RESULTAT de clôture</b>	<b>49 984,49</b>	<b>34 476,76</b>	<b>84 461,25</b>

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

<b>Forêt 2006</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL H.T.</b>
mandats ordinaires	25 176,57	7 096,00	32 272,57
mandats annulatifs	-		-
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>25 176,57</b>	<b>7 096,00</b>	<b>32 272,57</b>
report déficit an - 1	-	-	
<b>Dépenses totales</b>	<b>25 176,57</b>	<b>7 096,00</b>	<b>32 272,57</b>
titres ordinaires	60 190,01	-	60 190,01
titres annulatifs			-
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>60 190,01</b>	<b>-</b>	<b>60 190,01</b>
report excédent an - 1	93 780,96	1 813,14	95 594,10
<b>Recettes totales</b>	<b>153 970,97</b>	<b>1 813,14</b>	<b>155 784,11</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>35 013,44</b>	<b>- 7 096,00</b>	<b>27 917,44</b>
<b>RESULTAT de clôture</b>	<b>128 794,40</b>	<b>- 5 282,86</b>	<b>123 511,54</b>

<b>Lotissements 2006</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL H.T.</b>
mandats ordinaires	69 733,74	69 733,74	139 467,34
mandats annulatifs			-
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>69 733,74</b>	<b>69 733,60</b>	<b>139 467,34</b>
report déficit an - 1	-	45 434,25	
<b>Dépenses totales</b>	<b>69 733,74</b>	<b>115 167,85</b>	<b>184 901,59</b>
Titres ordinaires	69 733,60		69 733,60
Titres annulatifs	-		-
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>69 733,60</b>	<b>-</b>	<b>69 733,60</b>
Report excédent an - 1	-	-	-
<b>Recettes totales</b>	<b>69 733,60</b>	<b>-</b>	<b>69 733,60</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 0,14</b>	<b>- 69 733,60</b>	<b>- 69 733,74</b>
<b>RESULTAT de clôture</b>	<b>- 0,14</b>	<b>- 115 167,85</b>	<b>- 115 167,99</b>

Ces résultats entendus, le conseil municipal approuve l'ensemble des comptes administratifs à l'unanimité.

**AGENCE POSTALE – Avenant n° 1**

Après avoir pris connaissance de la proposition de La Poste concernant l'extension des opérations autorisées à l'Agence Postale de Métabief et la modification de la formule d'actualisation de la participation financière accordée à la commune, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant présenté.

**TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE**

Le maire donne à l'assemblée l'état d'avancement du chantier et indique que des regrets lui ont été formulés à propos de la démolition du plafond bois du secrétariat. Il indique que cette démolition a permis de mettre en évidence le mauvais état de plusieurs solives et la pose d'un renfort.

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Il présente ensuite trois avenants nécessaires à l'exécution de travaux supplémentaires demandés sur les lots charpente, revêtement de sols et plomberie et concernant

- le renforcement nécessaire d'une partie du solivage de la mairie,
- la pose des revêtements souples
- la plomberie pour alimentation et vidange de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage,

Le conseil municipal accepte ces avenants sur la base des devis de l'Entreprise GIRARDET d'un montant de 727,17 € , de l'Entreprise ROUSSELET d'un montant de 2.772,10 € et de l'Entreprise REMETTER d'un montant de 1.083,56 €.

### **DIVERS**

#### **Renouvellement ouverture de crédits**

Le conseil municipal accepte le renouvellement de l'ouverture de crédits de 100.000 € proposé par DEXIA Crédit Local au taux actuel de 4,12 %.

#### **TLE – Demande de remise de pénalité**

Le conseil municipal décide d'accorder la remise de pénalité infligée à l'association VTF pour le paiement tardif de la Taxe Locale d'Equipement due pour la restructuration du centre de vacances Méta 2000.

#### **Prise en charge d'un impayé d'électricité**

Un malentendu lors de l'état des lieux effectué lorsque M. MARION a quitté l'appartement communal qu'il occupait au 36 rue du Village a provoqué un impayé d'électricité de 66,11 €.

La faute ne pouvant lui être incombé, le conseil municipal en accepte la prise en charge.

#### **Compétences du Syndicat d'Electricité de Labergement Ste-Marie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder la compétence réseau d'électricité basse tension au Syndicat d'Electricité de Labergement Sainte-Marie.

#### **Demande de permis de construire de Mme REBOUX**

Le maire indique au conseil municipal qu'il a reçu de Mme REBOUX une demande de reconstruction à l'identique du chalet détruit par un incendie début 2006.

Il indique avoir sollicité les conseils de Me COPPI sur cette affaire et qu'il s'avère que les dispositions de l'article L111-3 du Code de l'urbanisme ne peuvent pas lui être appliquées, si bien que nous devons y répondre par un refus.

#### **Skate Parc**

Les éléments du skate parc seront posés dans les prochaines semaines par une équipe compétente. Une vérification sera ensuite sollicitée par un bureau agréé et, selon les exigences de la réglementation, l'installation sera ou non complétée d'une barrière de clôture.

#### **Forfaits de ski alpin 2007-2008**

Compte tenu du déficit d'enneigement durant la saison de ski 2006-2007, les personnes détentrices d'un forfait saison bénéficieront d'une remise de 50 % lors de l'acquisition du forfait 2007-2008. Le forfait de la saison précédente devra être présenté.

#### **Projet de cinéma**

## **DEPARTEMENT DU DOUBS**

### **MAIRIE DE METABIEF**

Le maire indique que des oppositions se manifestent dans le village sur le projet de cinéma. C'est pourquoi il souhaite que le conseil municipal se positionne encore une fois à l'occasion d'un tour de table durant lequel chacun est invité à présenter son opinion.

Christophe REGNIER se déclare favorable à ce projet comme à celui de neige artificielle et de nouvelles résidences de tourisme.

Jocelyne AUTHIER approuve également le projet mais fait part de ses craintes pour l'accès en raison de la circulation et du stationnement durant les périodes de vacances d'hiver.

Joëlle BERTONCINI ne revient pas non plus sur son accord et accepte l'idée que deux salles sont plus attractives qu'une seule.

Thierry MARANDIN confirme aussi son accord mais doute de la rentabilité de deux salles.

Annette RAIMONDO maintient son opposition car elle voulait privilégier la construction d'une salle polyvalente.

Thierry DUCLOS a voté pour le projet et maintient cette position.

Bruno MUTIN également du fait des problèmes de sécurité dans la salle actuelle

Anne HEBERT approuve également le projet du fait que la population touristique doit se développer ainsi que les activités hors ski.

Franck BREUILLARD approuve également mais ne comprend pas la nécessité de repenser encore une fois cette question au conseil municipal. En ce qui concerne le choix de deux salles, celui-ci a été unanime de la part de la SEDD, maître d'ouvrage délégué, comme de M. GAGLIARDI exploitant actuel.

Le maire remercie les conseillers municipaux et rappelle qu'en cas d'échec la conception des salles permettrait de les réunir afin qu'elles soient transformées en salle polyvalente.

#### **Plan Local d'Urbanisme**

Par rapport à la réunion publique du 29 Mars, le maire indique qu'il a été surpris par la surface constructible (20 ha) annoncée par Me COPPI en réponse à une question orale posée dans le public.

Il indique que cela ne reflète pas la volonté du conseil municipal qui entend au contraire freiner la spirale de l'urbanisation et que ce choix a été forcé par Me COPPI dans le sens où celui-ci a indiqué que l'administration ne comprendrait pas que des zones entourées d'habitation demeurent inconstructibles.

Il indique ensuite que la volonté du conseil municipal est de redonner de la vie au village mais que si les habitants n'en veulent pas et bien on ne maintiendra pas ce projet.

Il insiste par contre sur la nécessité d'une résidence de loisirs qui amènera une nouvelle clientèle favorisant l'équilibre financier des remontées mécaniques et permettra de mettre en place une délégation de service public.

Il indique encore que s'il y a eu du mal de fait par une exagération de l'urbanisation, cela ne provient pas de l'équipe municipale en place mais des conseils municipaux précédents.

Il termine enfin en disant que le conseil municipal ne maintiendra pas son idée de stade de biathlon à Métabief, qu'il n'a pas voulu l'urbanisation totale de la zone derrière l'église, que son souci majeur reste le souhait de ralentir la vitesse de circulation dans le centre du village et dans les lotissements et que des réunions complémentaires seront organisées pour permettre à la population de connaître l'évolution de ce projet.

Franck BREUILLARD indique qu'une hausse des offres d'emplois dans la zone frontalière suisse va engendrer une augmentation de la circulation journalière et qu'il

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

souhaite que la commune fasse pression sur les responsables de l'aménagement de la RN 57 afin qu'elle soit améliorée rapidement à Jougne et Les Tavins.

Les secrétaires de séance,

Le Maire,

Annette RAIMONDO et Thierry MARANDIN

Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 12 AVRIL 2007**

**Présents** : Gérard DEQUE - Anne HEBERT – Franck BREUILLARD – Christophe REGNIER  
- Gabriel MAIRE – Joëlle BERTONCINI - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA -  
Véronique NACHIN

**Absents** : Bruno MUTIN - Thierry DUCLOS - Thierry MARANDIN excusés - Jocelyne  
AUTHIER –Yan CHANEY

**Procuration** : Bruno MUTIN à Gérard DEQUE

**HALTE-GARDERIE ‘Les Marmottes’**

M. MENASSOL, Trésorier de l'association, présente les comptes 2006 (taux de remplissage de 72 %) ainsi que le projet de budget pour 2007.

Sachant que la séance budgétaire comporte, entre autres décisions, celle d'attribuer la subvention de fonctionnement de l'association, M. MENASSOL tient à indiquer que l'équilibre nécessite une aide de la commune de 68.665 € et que la hausse régulière des dépenses provient des frais de personnel et des charges sociales.

Il déclare que les communes de Jougne et des Hôpitaux-Neufs ont donné leur accord pour participer au financement de la halte-garderie mais que le contrat intercommunal n'interviendra que l'an prochain.

**BUDGET PRIMITIF 2006**

En ce qui concerne les subventions, chacune est votée individuellement avec les explications qui conviennent. Celle attribuée à la Halte-garderie est acceptée pour le montant demandé soit 68.665 € (dont 31.000 € doivent être reversés à la commune par la Caisse d'Allocations Familiales).

<b>SUBV - article 6574 - 2007</b>		Vote (A = abstention, C = contre)
LES MARMOTTES	68 665,00	
ASCE Coopérative scolaire - Métabief	800,00	
majoration pour livres bibliothèque école	152,00	
OGEC Privé Ste-Jeanne Antide - Labergement Ste-M.	200,00	
FOYER SOCIO-EDUCATIF collège de Mouthe		
section ski nordique	150,00	
activités liées à l'E.P.S.	150,00	
sorties pédagogiques	150,00	
A.D.M.R. Labergement	400,00	
GALIPETTES et Sucre d'Orge	160,00	

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

S.P.A. de Pontarlier	273,00	
ANIMATION Labergement Ste-Marie (feu d'artifice)	460,00	
LA FRATERNELLE DE METABIEF	1 300,00	
Association des maires ruraux du Doubs	76,23	
FNACA du Mont d'OR	100,00	
SOUVENIR FRANCAIS	100,00	
AMICALE DES POMPIERS	460,00	
COMICE AGRICOLE MOUTHE	100,00	
Comité de Jumelage	180,00	
FOOTBALL CLUB Massif Ht-DOUBS	540,00	
VTT Mont d'Or	540,00	
SKI CLUB OLYMPIC MT D'OR (fond)	1 000,00	
+ sub. soutien à A. ROUSSELET	1 500,00	
SKI-CLUB MONT D'OR (alpin)	1 000,00	
DEFI SKI ALPIN MASSIF JURASSIEN	140,00	
Ass. Chats Gris Freestyle	300,00	
Comité Local d'Organisation VTT – TEJV 2007	10 000,00	
idem - Organisation Métabief-Morez	5 000,00	
<b>Total :</b>	<b>96 896,23</b>	

Pour les impôts locaux, compte tenu de la mobilisation importante des recettes pour le financement des travaux et l'équilibre du budget lotissement (financement de l'acquisition de terrains), le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire un produit de 385.000 € (soit une augmentation de 2,2 %) et d'adopter une répartition proportionnelle des taux. Le crédit de 15.000 € ainsi dégagé sera affectée aux dépenses imprévues.

En ce qui concerne le personnel communal, un crédit de 1.500 € est inscrit pour le financement d'une formation au permis poids lourds.

Le régime indemnitaire du personnel est étendu au cadre d'emploi des agents d'animation et des rédacteurs qui bénéficieront de l'indemnité d'administration et de technicité.

Le Maire fixera les attributions individuelles par arrêté en fonction des critères votés.

A propos des investissements, sont inscrits les crédits concernant

- l'aménagement de la ferme de Bellevue : 194.235 € (emprunt 130.000 €)
- le complément destiné au programme de construction du cinéma : 866.000 € (empr. 720.000 €)
- la construction d'un espace de jeux multisports à côté du bowling : 90.000 € (empr. 80.000 €). Mme BERTONCINI regrette la nécessité d'emprunter pour cet équipement qui aurait dû être financé par les économies de déneigement, mais cela n'est plus possible du fait des investissements retenus sur le présent budget.
- l'installation d'une réserve d'eau et d'une fosse sceptique au Petit-Morond : 23.000 € (emprunt 80.000 € pour l'ensemble des travaux 2006 et 2007)

Ces modifications prises en compte, les budgets 2007 sont adoptés à l'unanimité selon les balances définitives suivantes :

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

**Budget 2007 principal :**

Sens	Fonctionnement	Invest. (avec RàR)	Total
dépenses	1 160 649,00	3 055 539,00	4 216 188,00
recettes	1 160 649,00	3 055 539,00	4 216 188,00

**Budget 2007 de gestion de la Forêt :**

Il comprend un reversement de recettes de 110.000 € sur le budget communal

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	158 394,40	15 000,00	173 394,40
recettes	158 394,40	15 000,00	173 394,40

**Budget 2007 du service de l'EAU :**

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	112 415,01	176 209,37	288 624,38
recettes	112 415,01	176 209,37	288 624,38

**Budget 2007 des lotissements communaux :**

Une avance de la commune de 115.168 € est nécessaire pour permettre l'équilibre des comptes de dépenses à la suite de l'acquisition de terrains

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	0,14	115 168,00	115 168,14
recettes	0,14	115 168,00	115 168,14

**DIVERS**

**Sentiers pédestres :** M. Gaby MAIRE déclare que l'orientation du tourisme vers la randonnée pédestre est une tendance qui se confirme, au détriment du VTT, et qu'il conviendrait d'en tenir compte.

M. le Maire lui indique qu'il demandera aux agents de la commune la remise en état du sentier du Morond et que la Communauté de Communes devrait prendre la compétence afin de gérer l'ensemble des sentiers des communes membres.

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

Il dit également que l'Office National des Forêts a présenté un devis pour un état des lieux des sentiers, ce dont il conviendra de discuter prochainement.

Les secrétaires de séance,

Anne HEBERT et Franck BREUILLARD

Le Maire,

Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 22 MAI 2007**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN - Anne HEBERT – Franck BREUILLARD – Annette RAIMONDO - Christophe REGNIER - Joëlle BERTONCINI - Michèle BORCA - Véronique NACHIN - Thierry DUCLOS - Thierry MARANDIN - Jocelyne AUTHIER

**Absents** : Gabriel MAIRE – Yan CHANEY excusés

**Procuration** : néant

**P.V. DE LA REUNION PRECEDENTE**

M. BREUILLARD fait remarquer que Mme Véronique NACHIN figure par erreur parmi les présents car elle était absente de la réunion du 12 Avril 2007

**CINEMA –**

**Mission SPS** : Le conseil municipal approuve l'offre de la Sté APAVE concernant la mission SPS (coordination, sécurité et protection de la santé) à mettre en place dans le cadre des travaux de construction du cinéma.

Le montant des honoraires s'élève à 2.200 € HT et les crédits sont prévus aux comptes de l'opération.

**Etude acoustique** : Pour permettre l'évaluation des nuisances engendrées par le cinéma à construire, une estimation du bruit actuel et futur doit être réalisée. Le maire présente le résultat de la consultation faite à l'initiative de la SEDD et indique que la SOCOTEC présente l'offre la plus économique, soit 800 € HT. Le conseil municipal accepte cette proposition. à l'unanimité.

**DEMANDE DE TERRAIN D' AISANCE**

Le Maire rappelle la demande d'acquisition de terrain présentée par M. DEPRAZ en 2005 pour la parcelle contiguë à sa propriété et cadastrée section AB n° 191. Il avait à l'époque trouvé la proposition de la commune trop onéreuse puis délaissé cette affaire pour cause de maladie. Le maire précise que ce sont en fait trois propriétaires qui sont concernés par ce terrain et que la commission communale a souhaité une estimation des Domaines puis la rencontre de chacun d'eux avant de prendre une décision.

**REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL**

Le maire rappelle qu'une réflexion a été engagée à la demande de Mme NACHIN sur les plus bas traitements du personnel communal et que plusieurs décisions ont déjà été prises, dont celle d'allouer l'indemnité d'administration et de technicité à deux

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

agents de la filière animation. Il précise que le critère de sélection n'a pas été défini et propose celui de la polyvalence des tâches attribuées.

Le conseil municipal approuve d'ajouter ce critère à la décision du 12 avril 2007.

Il indique enfin que d'autres agents ayant des rémunérations plus élevées revendiquent également des indemnités et qu'il sera possible d'en discuter ultérieurement.

### **DEMANDE D'UN EMPLACEMENT DE TAXI**

En présentant la demande de M. BROCARD, le maire rappelle que deux emplacements sont déjà attribués à M. MASNADA .

C'est pourquoi le conseil municipal souhaite rencontrer le demandeur afin qu'il présente ses intentions (période de fonctionnement, horaires).

M. MUTIN pensant utile d'avoir l'avis de la personne en place, il est convenu de rencontrer les deux intéressés avant de donner suite à la demande présentée.

### **PROJET DE RENOVATION DE LA FERME DE BELLEVUE**

#### **Dévolution des travaux et convention d'honoraires**

Le maire rappelle l'inscription sur le budget 2007 d'un projet de 150.000 € H.T. pour l'aménagement de la ferme de Bellevue, honoraires d'architecte compris, et de l'attribution d'une subvention de 63.000 € sur des crédits européens.

Mme HEBERT indique que l'arrêté d'attribution de cette subvention, même s'il est ancien, ne sera pas remis en cause, et que la somme allouée à la commune est donc garantie.

Le maire poursuit en indiquant que c'était à lui qu'il appartenait de conduire la procédure de dévolution des travaux comme cela a été fait pour la maîtrise d'œuvre. Le montant du projet permettra néanmoins l'attribution des marchés selon la procédure négociée.

Mme HEBERT présente le marché de maîtrise d'œuvre préparé par M. VANNOD.

Appelé à passer au vote, le conseil municipal l'accepte par 11 voix « pour » et 1 abstention (Véronique NACHIN) pour un forfait provisoire de rémunération de 18.650 € HT (13 % du montant des travaux plus un forfait de 5.000 €).

#### **Projet de bail de location**

Mme HEBERT indique ensuite que la location de la ferme ne sera conclue que pour la période d'estive, soit de Mai à Octobre et qu'elle pourra intervenir par simple avenant au bail agricole en vigueur.

Le maire indique que le loyer proposé par M. TINGUELY est conforme à ce qui a été dit en commission (4.440 € par an).

A propos de ce bâtiment, M. Thierry MARANDIN souhaiterait que les accès soient verrouillés pour éviter toute intrusion.

### **DEMANDES DE SUBVENTION**

**Ecole** : L'école Ste Jeanne Antide de Labergement Ste-Marie sollicite une participation de la commune pour le financement d'une initiation aux arts du cirque (28 € par enfant). Elle est refusée car une subvention de 200 € a déjà été inscrite au bénéfice de l'école pour l'année 2007.

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

**Club de Football** : La subvention de 540 € inscrite en réserve au B.P. 2007 est confirmée par le conseil municipal à titre de participation au projet présenté ce jour au conseil municipal.

**Association de scrabble** : une subvention de 120 € est accordée pour le financement de son activité et les participations de ses membres aux compétitions régionales.

**BUDGET COMMUNAL – Décision modificative n° 2**

Le maire rappelle au conseil municipal la remarque de Mme BERTONCINI en séance du 12 avril 2007 à propos du financement de l'Agorespace inscrit au budget primitif 2007 de la commune.

Elle avait regretté la nécessité d'emprunter pour cet équipement qui aurait dû être financé par les économies de déneigement réalisées durant l'hiver 2006/2007.

Le maire confirme que ces économies sont d'environ 50.000 € et propose de modifier le budget afin qu'il reflète la volonté exprimée initialement, tout en précisant que ni les totaux du budget ni le montant global des emprunts ne seront modifiés.

Il s'agit :

**au budget communal** : de réduire de 50.000 € l'emprunt prévu pour le financement de l'agorespace et de réduire d'autant l'avance faite par le budget communal au budget lotissement.

**au budget lotissement** : de réduire de 50.000 € l'avance reçue du budget communal et de la compenser par un emprunt de même montant.

Les modifications budgétaires à apporter doivent donc être les suivantes :

Budget communal	article	Inv. Dép.	Inv. Recettes
		27634	1641/Loisirs
	montant	- 50 000	- 50 000
	bilan	0,00	

Budget lotissement	article	Inv. Recettes	Inv. Recettes
		16874	1641
	montant	- 50 000	50 000
	bilan	0,00	

et le financement de l'agorespace se présentera donc comme suit :

Dépenses	art.2315 - fourn. et installation	90 000.00 €
Recettes	art. 1641 - emprunt	30 000.00 €

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

L'équilibre de cette opération sera réalisé par les crédits inscrits à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement).

Ces crédits provenant, entre autres, de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2006, la volonté exprimée par le conseil municipal est donc bien respectée.

Le conseil municipal approuve l'exposé du Maire et décide de modifier le budget communal et le budget lotissement comme indiqué ci-dessus par 10 voix « pour » et 2 abstentions (Bruno MUTIN et Franck BREUILLARD) qui trouvent ridicules de modifier les budgets alors que le résultat est le même. M. le Maire approuve leur position mais a répondu à la demande d'une conseillère.

### **DIVERS**

**Occupation des salles communales** : Mme RAIMONDO propose d'harmoniser les conditions d'occupation des salles communales dans le cadre des activités sportives. En effet, une participation est demandée pour la danse mais pas pour le judo ni pour le karaté.

**Forêt** : A propos de la forêt, elle propose de confier à Métabief-Aventures l'abattage et le brûlage d'un sapin touché par les bostryches dans le périmètre de leurs équipements. Le conseil municipal accepte.

**Montée 2007 et vente de bois** : Elle indique que la montée des génisses à la ferme du Cernois est fixée au 26 mai et la vente de bois en commune le 05 Juin.

**Vente d'un portail métallique** : Le conseil municipal accepte la vente de l'ancien portail de la cour de l'école pour le prix de 70 euros à l'entreprise BTM de Mignovillard.

**Sentiers pédestres** : M. Franck BREUILLARD propose que l'on interpelle la Communauté de Communes sur le balisage des sentiers pédestres. En réponse, le maire lui indique que Mme RAIMONDO est allée en réunion dernièrement sur ce sujet et que l'on devrait s'orienter vers un transfert de compétence de la commune vers la Communauté de Communes.

**Réfection de la Maison commune** : M. Bruno MUTN, pour répondre à des interrogations des habitants concernant les façades de la maison commune, tient à faire savoir qu'il est nécessaire de recouvrir les pierres pour éviter des risques d'infiltration. De plus, l'Architecte des Bâtiments de France, consulté par notre Maître d'œuvre, a confirmé le choix d'un crépi et a imposé la teinte de l'enduit.

Les secrétaires de séance,

Jocelyne AUTHIER et Michèle BORCA

Le Maire,

Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 20 JUIN 2007**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN - Anne HEBERT –Annette RAIMONDO -  
Christophe REGNIER - Joëlle BERTONCINI - Michèle BORCA - Thierry DUCLOS - Thierry  
MARANDIN - Jocelyne AUTHIER - Yan CHANEY

**Absents** : Franck BREUILLARD – Thierry DUCLOS - Gabriel MAIRE –excusés - Véronique  
NACHIN -

**Procuration** : Franck BREUILLARD à Anne HEBERT – Thierry DUCLOS à Gérard DEQUE

**P.V. DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le Procès-verbal. de la réunion précédente n'ayant pas été joint à la convocation de ce jour, il sera approuvé lors de la prochaine séance.

**CINEMA – Appel d'offres :**

Le maire rend compte au conseil municipal de la séance qui s'est tenue cet après-midi avec la SEDD et M. PAILLARD, architecte, à propos du dépouillement des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour les travaux de construction du cinéma.

Il précise que trois lots ne peuvent être attribués du fait de l'absence d'entreprises capables de tenir les délais imposés et indique que des contacts vont être pris pour solutionner ce problème dans les quinze jours.

C'est pourquoi il propose d'ajourner l'attribution des marchés et de remettre cette affaire à la séance du mois de Juillet.

**ACQUISITION DE LA MAISON MAIRE**

Le Maire rappelle les discussions engagées en commission sur l'opportunité d'acquérir la maison MAIRE au titre de la sauvegarde du patrimoine communal. Il énonce ensuite les projets d'aménagement avancés, à savoir : l'accueil des enfants (crèche, halte-garderie et centre de loisirs sans hébergement), l'accueil des personnes âgées (appartements individuels et salles communes avec livraison de repas), chambres d'hôtes pour créer des relations entre les vacanciers et les occupants, vitrines présentant les outils utilisés et les activités exercées dans cette maison.

Pour le financement, il propose un emprunt de la totalité du prix, soit 210.000 euros sur 25 ans.

Il indique enfin que les travaux d'aménagement ne seront pas commencés cette année et invite le conseil municipal à voter cette acquisition.

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'acquisition proposée ainsi que l'inscription des crédits au budget communal et notamment le financement par un emprunt de 210.000 € sur 25 ans.

**DIVERS**

**Indemnité de sinistre**

L'antenne de l'horloge électrique de l'église a été détruite par la foudre en 2006.

Une indemnité de 63 € est proposée par l'assurance, tenant compte d'une minoration de 80 % au titre de la vétusté.

Le Conseil Municipal, constatant la conformité de l'indemnité aux termes de la Police d'assurance, accepte l'indemnité à l'unanimité.

**Travaux de la mairie** – lot 5 : Le devis présenté par l'Entreprise PICARD pour la peinture des sous-toits est accepté au prix de 1.576 € HT.

**Fête d'anniversaire pour les 60 ans de sacerdoce du Prêtre de la paroisse** : Le conseil municipal accepte de participer à l'acquisition du cadeau qui sera offert à l'abbé SCHMITT. La somme de 257 € sera versée à M. Jean-Pierre JEANNEROT qui se charge de cet achat pour le compte des trois paroisses concernées.

Les secrétaires de séance,

Annette RAIMONDO et Thierry MARANDIN

Le Maire,

Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 05 JUILLET 2007**

**Présents** : Gérard DEQUE - Anne HEBERT –Annette RAIMONDO - Christophe REGNIER - Joëlle BERTONCINI - Thierry MARANDIN - Jocelyne AUTHIER - Yan CHANEY

**Absents excusés** : Franck BREUILLARD - Thierry DUCLOS -Gabriel MAIRE - Véronique NACHIN - Bruno MUTIN- BORCA Michèle.

**Procuration** : Bruno MUTIN à Anne HEBERT – Gabriel MAIRE à Gérard DEQUE.

**P.V. DES REUNIONS PRECEDENTES du 22 mai et du 20 juin 2007**

Les Procès-verbaux des réunions précédentes ont été approuvés.

**CINEMA – Appel d’offres :**

Le maire rend compte au conseil municipal du résultat de l’appel d’offres concernant la construction du complexe cinématographique.

Les 16 lots sont attribués pour un montant total de 1.208.666,61 € HT, toutes options incluses, selon le détail suivant :

Lot 1	Terrass. VRD	Entr. TOUBIN TP	96 453.03
Lot 2	Gros Œuvre	BATI 2000	207 472.78
Lot 3	Charpente bois	PELLEGRINI	114 813.09
Lot 4	Couverture	PELLEGRINI	49 574.83
Lot 5	Menuiserie extérieure	VERDET	139 000.00
Lot 6	Menuiserie intérieure	PERRIN	70 426.05
Lot 7	Cloisons sèches	PERRIN	116 243.68
Lot 8	Carrelage faïence	ROUSSELET	21 170.91
Lot 9	Revêtements souples	FC REVET	16 700.00
Lot 10	Enduits Peinture	PERRIN	67 354.45
Lot 11	Écran, projecteurs	ADDE	52 000.00
Lot 12	Fauteuils	QUINETTE GALLAY	27 000.00
Lot 13	Gradins	GUILLON	20 500.00
Lot 14	Électricité	GUYON	90 841.71
Lot 15	Chauffage Ventilation		111 591.00
Lot 16	Plomberie Sanitaires	VOEGLIN	7 525.08
<b>TOTAUX :</b>			<b>1 208 666.61</b>

A propos de la maîtrise d’œuvre, il indique ensuite, qu’en application de l’article 9.1 du marché initial, le taux de la rémunération doit être appliqué au montant de

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

l'avant-projet définitif. L'approbation de celui-ci autorisant une augmentation de travaux de 317.300 € HT, il présente la proposition d'avenant qui porte le montant de la rémunération du maître d'œuvre à 148.608,70 € HT.

Ceci entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité les projets de marchés de travaux ainsi que l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'oeuvre et autorise le maire à demander à la SEDD maître d'ouvrage délégué, de les signer ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution du projet.

### **FERME DE BELLEVUE**

Ce dossier n'étant pas complet, il sera traité ultérieurement.

### **VENTES ET ACQUISITIONS DE BIENS**

#### **Vente de terrain d'aisance au crêt de la chapelle.**

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AB n° 191 de 82 m<sup>2</sup> actuellement occupée par les propriétaires des parcelles AB 169, 192 et 193.

Madame RAIMONDO expose les résultats du travail de la commission. Après avoir rencontré les trois propriétaires concernés, il convient que chacun se rende propriétaire de la partie de parcelle qu'il occupe déjà, ceci afin de régulariser la situation.

- les propriétaires de la parcelle 193 : mise en conformité du cadastre et échange de terrain avec le propriétaire de la parcelle 192.
- les propriétaires de la parcelle 169 : achat d'environ 50 m<sup>2</sup>.
- la propriétaire de la parcelle 192 : achat d'environ 25 m<sup>2</sup>.

Après estimation des domaines et en tenant compte des précédentes propositions, le prix de vente proposé est de 20 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal accepte ce prix à l'unanimité. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge des propriétaires.

#### **Vente de terrain à bâtir au Champs Coiteux.**

Concernant le projet de lotissement aux Champs Coîteux, le Maire fait part de la demande de la SNC « Au cœur des prés » au conseil municipal, à savoir aménager une première tranche de la zone 2NA. Pour ce faire, la SNC « Au cœur des prés » demande à pouvoir passer sur le terrain de la commune.

Le Maire rappelle que la commission souhaite que ce lotissement soit fait dans le cadre d'un projet d'ensemble afin que l'intégralité des coûts de viabilité, de voirie, d'aménagement (éclairage, trottoir... ) soient intégrés dans le prix des parcelles et que cette réalisation dépend de la validation du PLU.

L'aménagement en plusieurs tranches présente donc un risque.

De ce fait, le conseil municipal émet des réserves quant à la demande de la SNC « Au cœur des prés ».

Le maire propose de rencontrer les porteurs de ce projet et invite les membres de l'assemblée à participer à ce rendez-vous.

# **DEPARTEMENT DU DOUBS**

## **MAIRIE DE METABIEF**

### **Demande d'achat de terrain de Mme REBOUX**

La commission patrimoine a examiné à plusieurs reprises ce dossier, conformément à l'avis du conseil, à savoir respecter le règlement d'occupation des sols, après avis d'un conseiller juridique et des services compétents.

Au vu des événements passés la commune ne souhaite pas une nouvelle construction sur ce terrain. A l'unanimité, le conseil refuse de vendre le terrain.

### **Demande d'acquisition d'un caveau**

Monsieur et Madame PARRENIN souhaiteraient acquérir le caveau n°42 du cimetière de la commune. Le conseil décide à l'unanimité de le vendre à prix coûtant, soit 1.758 €.

## **DIVERS**

### **Conditions de location de la salle du Tertre**

Actuellement trois activités sportives se déroulent dans la salle du tertre, à savoir de la danse, du karaté et du judo. Or à ce jour, seule la danse paie un loyer. Pour régulariser cette situation le conseil décide que toutes les associations paieront un loyer, lequel sera défini lors d'un prochain conseil municipal en août.

### **Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et fonds d'aide aux accédants à la propriétés en difficultés (FAAD).**

Le maire rappelle que ce fond d'aide est alimenté, entre autres, par les contributions des communes. En 2006, près de 300 ménages du Doubs ont bénéficié de ce dispositif.

Le niveau attendu de la commune est le même que l'année précédente à savoir 0.61 € par habitant pour le Fond de Solidarité pour le Logement et 0.30 € par habitant pour le Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté, ce qui fait au total une contribution de 639.73 €. Monsieur CHANEY fait remarquer qu'il préférerait verser cette somme aux associations sportives.

Appelé à passer au vote, le conseil municipal accepte cette participation par 7 voix « pour » et 1 « contre » (Yan CHANEY).

### **Annulation d'un titre de recette**

Le maire demande l'annulation d'un titre recette de 1.089.61 euros relatif à un remboursement suite à une double facturation de travaux dans la forêt. Après des démarches auprès de la trésorerie, il n'a pas été possible de recouvrer ce montant. Le conseil accepte à l'unanimité l'annulation de ce titre de recette.

### **Location d'un garage communal**

Ce dossier sera traité ultérieurement.

### **Organisation du Comice Agricole du canton de Mouthe**

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Mr Albert Letoublon, président du comice agricole, a sollicité la commune de Métabief pour l'organisation du Comice agricole en 2008. Le Maire informe le conseil qu'il a répondu favorablement à cette demande et a proposé une réunion de concertation sur le sujet à laquelle serait associé Thierry Marandin. Le Maire s'adresse à Thierry Marandin en lui demandant son avis. Celui-ci fait part de sa démotivation pour l'organisation de ce comice au vu des projets à venir sur la Commune. A savoir, la construction d'une résidence de tourisme au Crêt Lernier et d'une salle polyvalente au Tertre qui amputeront son exploitation de plusieurs hectares et qui mettront en péril la viabilité de son exploitation agricole. Il lui est indispensable d'avoir un secteur tranquille pour exploiter et fait remarquer que la salle polyvalente serait mieux située à proximité du centre VTT.

Le Maire exprime sa volonté de trouver des compromis entre le développement touristique de Métabief, producteur de centaines d'emplois directs et indirects et l'activité du seul producteur laitier de la commune.

Le conseil émet un avis favorable à l'organisation du comice, mais en toute logique ne peut envisager l'organisation du Comice sans la participation de Thierry Marandin.

Concernant la pérennité de son exploitation agricole, le maire rappelle qu'il a déjà adressé un courrier à la chambre d'agriculture sur ce sujet, mais qui est resté sans réponse. Il propose une réunion avec la chambre d'agriculture, dans un premier temps et si cela s'avère nécessaire sollicitera l'aide de la DDAF, et du Sous-préfet.

Ensuite le maire évoque les résultats d'une récente étude réalisée pour le compte de la chambre de commerce, qui révèle que « le développement de l'emploi frontalier reste soutenu et concerne de plus en plus de métiers tandis que la précarisation des salariés s'accroît » « Dans les conditions actuelles si les flux transfrontaliers apportent une forme de prospérité à la zone, il s'agit cependant de territoires à hauts risques ». Le maire rappelle que l'emploi touristique n'est pas délocalisable.

Anne Hebert s'interpelle sur le fait qu'il y a peu de temps 3 producteurs de lait étaient présents sur la commune. Il serait incompréhensible que l'on ne trouve pas des solutions.

Thierry Marandin évoque également les problèmes de droit de passage pour l'accès aux parcelles à proximité de la station. Le Maire propose une réunion avec le syndicat mixte pour discuter de ces problèmes.

### **Demande de subvention de l'association Haut Doubs Judo**

Suite à la demande de subvention de l'association Haut Doubs Judo, le Maire rappelle que selon décision du conseil municipal, les subventions aux associations approuvées lors du budget sont versées sur présentation d'un projet et de devis. Il rappelle également qu'en réunion de travail, il a été évoqué que la participation et le volontariat des associations aux événements et animations sur Métabief pourront être un critère pour l'attribution des futures subventions.

### **Demande d'exonération d'une facture suite à une fuite d'eau**

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Le Maire expose la demande de Mr et Mme Faure concernant une fuite d'eau en amont du compteur. Ils souhaitent que la commune prenne en charge la réparation du compteur défectueux et le coût de la consommation d'eau liée à la fuite.

Le maire fait référence à des cas similaires qui ont déjà eu lieu sur la commune. Le conseil municipal souhaite une cohérence dans les décisions prises pour ce type de demande. N'ayant pas tous les éléments à disposition, il propose de revoir avec le secrétaire de mairie le traitement des cas qui se sont déjà produits. Il reporte cette demande au prochain conseil municipal.

### **AGORESPACE, construction d'aire de jeux**

Le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention du Conseil Général du Doubs pour alléger le financement de cette structure.

A l'unanimité le conseil accepte et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### **Divers**

Le maire porte à la connaissance du conseil un courrier qui lui a été adressé par Madame BERTIN. Celle-ci reproche à la commune de faire payer les photocopies et de ne pas faire payer l'accès à Internet aux gens dixit « qui ne sont même pas de Métabief » Le maire rappelle que les copies nous sont facturées à l'unité par l'intermédiaire d'un contrat d'entretien, que le photocopieur a été acheté et que le personnel mis à disposition pendant cette opération est aussi payé.

Concernant l'accès à internet, celui-ci est gratuit en connexion et le matériel nécessaire à ce type d'activité se trouve être du matériel de récupération.

Madame BERTIN reproche également à la commune de donner trop d'aides et services aux jeunes ménages, au plus de 70 ans et pas assez aux jeunes retraités. Le maire rappelle que l'équipe municipale en place a pérennisé les aides et services aux habitants de Métabief. Peut-être que Madame BERTIN a elle aussi profité des avantages aux jeunes ménages, et il lui souhaite de pouvoir bénéficier de ceux accordés aux plus de 70 ans.

Le maire ajoute que nous sommes certainement une des communes les plus généreuses du secteur, voire même de la région, et que ce n'est pas en se jalosant entre générations que l'on fera avancer notre société.

Le maire fait par ailleurs la lecture d'un deuxième courrier adressé par Madame Céline OBERGER. Cette personne remercie la commune pour l'invitation à la fête des mères, et constate que peu de communes font de si jolies choses.

Les secrétaires de séance,

Anne HEBERT et Annette RAIMONDO

Le Maire,

Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2007**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN - Anne HEBERT – Franck BREUILLARD - Annette RAIMONDO - Christophe REGNIER - Joëlle BERTONCINI - Thierry MARANDIN - Jocelyne AUTHIER - Yan CHANEY - Thierry DUCLOS - Michèle BORCA - Véronique NACHIN

**Absents excusés** : Gabriel MAIRE

**Procuration** : néant

**P.V. DE LA REUNION PRECEDENTE du 05 Juillet 2007**

Le Procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.

**MUSÉE DE LA MEUNERIE**

M. RAIMONDO, secrétaire de l'association 'Le Moulin des Chats Gris' est invité par le maire à présenter les projets de son association et les travaux nécessaires à la mise aux normes de sécurité avant la réouverture du Musée.

Celui-ci rappelle que cette association est née de l'invitation faite dans Infos Chats Gris de mettre en place une activité culturelle à l'intention des adolescents, à savoir les intéresser au Musée de la Meunerie et leur confier l'organisation des visites.

Cette activité bénévole devrait permettre à l'association de fonctionner au moindre coût et au Musée d'être ouvert aux visites durant toutes les vacances d'été et d'hiver.

Il présente le projet de convention de mise à disposition des locaux du Musée par la mairie ainsi que les travaux de menuiserie et d'électricité qui sont nécessaires (sens d'ouverture des portes extérieures, amélioration de l'installation électrique). Ces dépenses, à la charge de la commune, sont estimées à 10.700 €. Et le budget prévisionnel de fonctionnement (de la Toussaint à Pâques) à 5.000 €.

Si l'équilibre de cette première période nécessite une subvention de la commune de 3.000 € pour le fonctionnement, M. RAIMONDO pense que l'autonomie devrait être atteinte dès la 2<sup>o</sup> année.

Le Maire remercie M. RAIMONDO de l'initiative prise et des démarches engagées pour la création de l'association et le nettoyage des locaux.

Il indique que la fermeture du musée était l'un des échecs de ce mandat, qu'il est satisfait de ce nouveau départ et invite le conseil municipal à donner une suite à la demande de crédits formulée.

M. MUTIN insiste sur la nécessité de garder l'accès libre de tout véhicule.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les objectifs de l'association ainsi que la convention proposée et décide d'ouvrir un crédit de 10.700 € à l'article 2313 de l'opération concernée (prélevé sur le programme n° 179) et un crédit de 3.000 €

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

pour une subvention de fonctionnement à l'association. Ce crédit est dégagé par l'excédent apparaissant en recettes à l'article 7366.

### **RÉSEAU DU CRÊT DE LA CHAPELLE**

Le maire rappelle le problème que représente l'assainissement unitaire du Crêt de la Chapelle.

Bien entendu si, à l'origine, c'était la reprise de tous les réseaux qui concernait la commune, les transferts de compétence ont maintenant reporté cette obligation sur la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs pour ce qui est de l'assainissement et sur le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement Ste-Marie pour ce qui concerne la fourniture d'énergie électrique.

Il propose une étude juridique afin de définir avec précision les droits des collectivités territoriales de traverser les propriétés et de faire participer financièrement les propriétaires. Il indique ensuite qu'il a rendez-vous mardi matin à la Communauté de Communes et qu'il demandera que l'étude soit à la charge de cette collectivité.

Compte tenu de cette information et de la répartition des compétences, le conseil municipal ne retient pas la proposition du maire et laisse le soin à la Communauté de Communes de prendre les dispositions utiles.

### **CINEMA**

Le conseil municipal a pris connaissance du projet de contrat de location-gérance établi par Me ARBELET, Notaire à Pontarlier. Une discussion est engagée sur la durée initiale de la location, les avis étant partagés pour fixer cette durée à un, deux ou trois ans avant la tacite reconduction annuelle.

Après délibération, il est convenu de la fixer à deux ans et le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet ainsi modifié.

### **REFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le maire présente la réforme du Permis de Construire et indique qu'elle remet en cause la convention passée avec l'Equipement pour l'instruction des demandes de permis et les déclarations de travaux.

Il présente le nouveau texte proposé et sollicite l'avis du conseil municipal.

Celui-ci convient que l'intervention de l'Equipement est un service apprécié pour l'étude des permis de construire et confirme la nécessité de renouveler la convention remise en cause. C'est pourquoi il approuve le nouveau projet à l'unanimité et invite le maire à le signer au nom de la commune.

### **STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le maire présente la demande de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs tendant d'une part à l'augmentation des membres du Bureau (de 4 à 13 membres afin que toutes les communes soient représentées) et d'autre part à ajouter une compétence concernant l'étude, la mise en œuvre, l'installation et la mise à disposition de réseaux de télécommunication à haut et très haut débit.

M. BREUILLARD ne trouve pas que l'ADSL soit vital et pense que c'est plutôt aux fournisseurs d'accès d'investir. Par contre il trouverait plus intéressant que la

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Communauté de Communes s'occupe d'installer les chaînes de télévision publique qui font défaut.

MM. DUCLOS et REGNIER souhaitent respecter l'esprit intercommunautaire et accepter la proposition de la Communauté de Communes en faveur des villages qui sont actuellement mal desservis.

A l'issue du débat et sur l'invitation du maire, le conseil municipal approuve

- à l'unanimité de passer à 13 au lieu de 4 le nombre de membres du bureau

- et par 7 voix pour (Gérard DEQUE - Bruno MUTIN - Annette RAIMONDO - Christophe REGNIER - Yan CHANEY - Thierry DUCLOS - Michèle BORCA )

, 4 abstentions (Thierry MARANDIN, Jocelyne AUTHIER, Joëlle BERTONCINI, Véronique NACHIN) et 2 contre (Franck BREUILLARD et Anne HEBERT), l'attribution de la compétence « étude, mise en œuvre, installation et mise à disposition de réseaux de télécommunication à haut et très haut débit ».

### **LOCATION DE LA SALLE DU TERTRE**

Afin d'harmoniser les conditions de location de la salle du Tertre entre les différentes associations qui l'utilisent, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'établir un bail avec l'association Haut-Doubs Judo et le club de Karaté dans des conditions identiques à celles qui existent avec le club de danse, soit un loyer de 91,47 € par an et une durée de 10 mois pour le premier et 12 mois pour le second.

### **BAIL DE LOCATION D'UN TERRAIN A T.D.F.**

Le conseil municipal a pris connaissance du projet de bail proposé par TDF pour le terrain d'assiette de la nouvelle antenne du Morond. Il constate que les conditions votées en séance du 19 octobre 2005 sont respectées, à savoir une durée de 30 ans et un loyer symbolique compte tenu du fait que TDF a accepté de prendre à sa charge le déplacement de l'antenne rendu nécessaire pour permettre la construction du télésiège 6 places du Morond.

M. CHANEY demande si la réserve concernant l'accès hivernal a bien été prise en compte.

Le conseil municipal approuve le bail proposé à l'unanimité.

### **DECLASSEMENT DE TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC**

M. BREUILLARD rappelle l'avis favorable donné en séance du 15 janvier 2007 pour le déclassement de délaissés de voirie intéressant le Garage de la Renversée et le Bowling.

Il présente les plans dressés par Mme BETTINELLI, Géomètre-Expert, et précise qu'il est nécessaire d'arrêter la surface à déclasser pour engager l'enquête publique, soit 386 m<sup>2</sup> pour le garage et 545 m<sup>2</sup> pour le bowling.

En ce qui concerne le garage, Mme NACHIN est contre cette proposition si cela conduit à encore plus d'épaves de voitures autour du garage.

Thierry MARANDIN serait d'accord à la condition que la question des droits de passage avec M. LHOMME soit réglée au préalable.

Le Maire lui indique que l'acquisition de la maison MAIRE permettra à la commune de négocier facilement du fait que M. LHOMME doit passer sur cette propriété pour accéder à ses terrains agricoles. Mais quoi qu'il en soit, il lui semble nécessaire

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

d'approfondir les droits réels ou non de chacune des parties et propose de solliciter une assistance juridique.

Le conseil municipal ne suit pas cette proposition et préfère rencontrer directement M. LHOMME pour rechercher un accord amiable avec lui.

En ce qui concerne la deuxième affaire, Thierry MARANDIN refuse de considérer le terrain concerné comme du terrain d'aisance du fait de sa surface et du classement en zone U au Plan d'Occupation des Sols.

Mme NACHIN confirme le fait que le classement en zone U ne permettra pas à la commune d'empêcher une construction et qu'il faut donc le considérer comme du terrain à construire.

Le maire indique que les deux affaires méritent d'être explorées plus à fond mais que rien n'empêche de réaliser la procédure de déclassement.

Appelé à passer au vote, le conseil municipal, par 10 voix pour et 3 contre (Véronique NACHIN, Jocelyne AUTHIER et Joëlle BERTONCINI) accepte d'engager la procédure de déclassement pour les surfaces indiquées précédemment.

Pour les prix de vente, Franck BREUILLARD souhaite s'en tenir aux négociations qui avaient été engagées pour la zone artisanale et propose un prix de 7,50 € par m<sup>2</sup> pour les parties plates et 3,80 € pour les talus.

Ces prix sont acceptés, pour le garage, par 13 pour et 1 abstention (Joëlle BERTONCINI) et pour le bowling par 10 pour, 3 contre (Thierry MARANDIN, Véronique NACHIN et Jocelyne AUTHIER) et 1 abstention (Joëlle BERTONCINI).

### **DIVERS**

#### **Annulation d'une recette**

Au vu du P.V. de carence établie par Me BERGERET, huissier du Trésor, le conseil municipal accepte d'annuler le titre de recettes établi le 07 mars 2005 pour un secours sur pistes s'élevant à 344,25 €.

#### **Demande de réduction d'une facture d'eau résultant d'une fuite après compteur**

Le conseil municipal décide de s'en tenir aux dispositions prises dans le contrat d'affermage, à savoir l'annulation de la part communale dépassant la consommation moyenne constatée les années précédentes.

**Subvention au Foyer Rural des Longevilles Mont d'Or** : Le conseil municipal accepte de participer financièrement à la « Balade au Pays du Mont d'Or » qui est organisée le Dimanche 23 Septembre par le Foyer Rural des Longevilles. Une subvention de 500 € sera inscrite pour cela au budget de la commune.

#### **Budget 2007 – Décision modificative n° 7**

Le maire propose l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des décisions prises ci-dessus, au remboursement des emprunts, à l'acquisition d'une nouvelle

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

débroussailleuse, d'un bac de ramassage hydraulique ainsi que plusieurs opérations d'ordre concernant le cimetière.

Le conseil municipal approuve les mouvements proposés qui se traduisent par le tableau suivant :

Fonctionn. / Investiss.	Dépenses	Recettes
art. 675	734,00	
art. 6574	3 500,00	
art. 776		399,12
art. 70311		1 758,00
art. 7366		3 500,00
art. 775		334,88
<b>TOTAL FONCT.</b>	<b>4 234,00</b>	<b>5 992,00</b>
art. 020	1 887,88	
art. 192	399,12	
art. 1641	21 000,00	
art.21316	7 032,00	
art. 21571	7 547,00	
art.2158	933,00	
art.2313/SCI	10 700,00	
art.2315/CHP	- 10 700,00	
art. 4582	1 758,00	
art. 2158		734,00
art. 1328		32 791,00
art. 4581		7 032,00
<b>TOTAL INVESTISS.</b>	<b>40 557,00</b>	<b>40 557,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44 791,00</b>	<b>46 549,00</b>

**Fête anniversaire pour les 60 ans de sacerdoce du Prêtre de la paroisse :** Le conseil municipal accepte de participer à l'acquisition du cadeau qui a été offert à l'abbé SCHMITT. La somme de 257 € sera versée à la Commune des Hôpitaux-Vieux qui s'est chargée de cet achat pour le compte des trois paroisses concernées.

**Indemnité de sinistre sur lampadaire ALTIC**

Considérant que l'indemnité de sinistre proposée par Groupama est égale aux dommages subis (602,83 €), le conseil municipal accepte cette indemnité et autorise le maire à procéder à l'encaissement qui clora cette affaire.

**Location des pâturages communaux**

Le GAEC ROUSSELET des Longevilles Mont d'OR a manifesté son intérêt pour la location d'une partie des pâturages de Bellevue, lesquels sont actuellement dans le bail du Manège du Mont d'OR.

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Le maire propose qu'une commission communale s'occupe de cette demande avant de demander au conseil municipal de se prononcer.

### **Offre de cession de deux parcelles boisées**

Le conseil municipal prend connaissance d'une offre de Mme CHARDON proposant de vendre à la commune les parcelles boisées contiguës cadastrées

Commune de Métabief section C n° 142 de 10 a 30 ca

Commune des Longevilles Mont d'Or B n° 98 de 9 a 20 ca

dont son père est propriétaire en limite des deux communes. Le volume de bois sur pied est de 110 m<sup>3</sup> et elles sont estimées par les propriétaires à 6.900 €.

Le conseil municipal est unanime pour donner un avis favorable à cette acquisition et répondra dans ce sens à Mme CHARDON.

**Agorespace** : Le maire tient à souligner le succès de l'équipement multisports installé sur l'aire de jeux à côté du bowling. Dès le premier jour les enfants se sont appropriés cet espace qui répond bien à leur attente.

**Discothèque** : Mme Jocelyne AUTHIER tient à faire savoir les désagréments répétés que cause une partie de la clientèle de la discothèque à 05 h du matin.

Le Maire la rassure en disant qu'une démarche est entreprise qui pourrait le conduire à donner un avis défavorable au renouvellement de l'ouverture tardive si les choses ne s'arrangent pas.

**Festival de la Paille** : M. Thierry MARANDIN s'étonne d'avoir appris par la presse que le Festival de la Paille se tiendrait à Métabief en 2008 et qu'un local communal a déjà été prêté alors que le conseil municipal n'a pas encore eu l'occasion d'en discuter.

Le maire lui répond qu'il a obtenu un avis favorable d'une partie de l'exécutif de la commune et que M. le Sous-Préfet, le Conseil Régional et le Conseil Général lui ont recommandé cette manifestation. Il indique encore s'être entendu avec la Sté OREX afin de pouvoir utiliser les terrains au pied des pistes dans le souci de ne pas occuper les terrains particuliers.

**Etudes surveillées** : Pour répondre à une attente des parents d'élèves rentrant à leur domicile bien après la sortie des classes, il est proposé au conseil municipal de mettre en place des études surveillées dans l'école de Métabief pour permettre à tous les enfants de l'école intercommunale de faire leurs devoirs en milieu scolaire avec l'aide d'un adulte.

Aucun enseignant n'étant volontaire pour cet emploi, la commune recruterait deux personnes qui viendraient à tour de rôle du Lundi au Vendredi de 16h30 à 18h.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité pour un premier essai de trois mois à compter du 01 octobre 2007.

Les agents recrutés percevront une rémunération selon l'indice majoré 510 de la fonction publique et la participation des parents sera de 20 € par mois et par enfant.

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

Les secrétaires de séance,

Bruno MUTIN et Anne HEBERT

Le Maire,

Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 15 OCTOBRE 2007**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN - Anne HEBERT – Franck BREUILLARD - Annette RAIMONDO - Christophe REGNIER - Thierry MARANDIN - Jocelyne AUTHIER - Gabriel MAIRE - Thierry DUCLOS - Véronique NACHIN

**Absents excusés** : Joëlle BERTONCINI

**Absents** : Yan CHANEY - Michèle BORCA

**Procuration** : néant

**P.V. DE LA RÉUNION PRECEDENTE du 05 Juillet 2007**

Le Procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.

**ZONE ARTISANALE**

M. Franck BREUILLARD indique que le conseil municipal précédent a entrepris des acquisitions de terrains depuis de nombreuses années et que l'une d'entre elles n'est pas encore résolue.

Elle concerne les parcelles AC n° 18 de 46 a 13 ca et AC n° 21 de 38 ca appartenant à la succession de Mme AUTHIER Gabrielle et précise avoir rencontré l'un des indivisaires et arrêté avec lui un prix d'acquisition actualisé de 8 € le m<sup>2</sup>.

En ce qui concerne l'accès à la zone, il sera assuré sur la parcelle AC n° 54 appartenant à la Communauté de Communes du Mont d'Or et du lac Saint-Point. Sur ces explications et après que le Maire ait confirmé que plusieurs artisans ont demandé un lot et sont dans l'attente de la disponibilité du terrain, le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition des parcelles AC 18 et 21 au prix de 8 €/m<sup>2</sup> et invite M. BREUILLARD à revoir M. GRESARD afin de lui proposer l'acquisition de la parcelle AC 53 au même prix.

**COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le maire présente la demande de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs en date du 17 Septembre 2007 sollicitant le transfert à son profit de la compétence incendie qui lui permettra de prendre en charge d'une part les contributions annuelles des communes adhérentes au titre de la contribution obligatoire du SDIS et d'autre part les contributions relatives au plan de financement des travaux de construction ou de restructuration des centres de secours de la Communauté.

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Le conseil municipal, conscient de l'intérêt intercommunal de ce service, accepte sans réserve la demande présentée et les nouveaux statuts qui sont proposés.

### **LOCATION D'UN GARAGE**

Le garage disponible dans la rue du Village sera reloué dans les conditions d'occupation du bail échu, à l'exception du loyer mensuel qui est fixé à 40 € pour la durée restant à courir sur l'année 2007.

### **ACQUISITION DE DEUX PARCELLES EN FORÊT**

Le maire rappelle l'accord de principe donné en séance du 15 Septembre dernier pour que la commune se porte acquéreur des deux parcelles de bois proposées par Mme CHARDON.

Il présente ensuite la lettre de Mme CHARDON du 02 courant qui indique qu'elle accepte la proposition de la commune en précisant que ce bien est la propriété de son père M. Jules JEANNEROD pour le compte duquel elle intervient.

Le conseil municipal confirme son intention d'acquérir les deux parcelles en nature de forêt cadastrées Métabief section C n° 142 et Les Longevilles section B n° 38 pour les superficies respectives de 12 a 30 ca et 9 a 20 ca et pour le prix total de 6.900 €.

Il indique que si les crédits sont nécessaires au budget 2007, la dépense sera équilibrée par un emprunt de même montant sur le budget forêt.

### **PLAN DE FINANCEMENT DU CINÉMA**

Le dépôt d'une demande d'aide sélective auprès du Centre National de la Cinématographie a fait l'objet d'observations en cours d'instruction du fait du taux de subvention jugé trop élevé.

C'est pourquoi le maire propose de revenir à un taux de 20 % et un montant de subvention attendu de 300.000 € au lieu de 481.592 €. La différence serait compensée par l'aide du SFEIC (soutien financier de l'état à l'industrie cinématographique) de 20.626 €, des fonds libres communaux plus importants (24.898 € au lieu de 13.932 €) et un emprunt complémentaire de 150.000 €.

Le maire précise que selon l'incidence du prêt complémentaire sur le budget communal, il sera possible de renégocier les prêts afin d'en porter la durée d'amortissement de 20 à 25 ans et réduire ainsi le montant des annuités.

Il indique aussi que le Pays du Haut-Doubs a donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention sur les fonds FIDEL et que l'exploitant a accepté une augmentation des loyers après les premières années de fonctionnement.

Devant la nécessité d'aligner les attentes de la commune sur les conditions posées par le CNC, faute de quoi toute aide pourrait être compromise, le conseil municipal approuve la modification du plan de financement proposé par le maire à l'unanimité moins une abstention (Véronique NACHIN).

### **PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL**

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Devant la montée des prix de l'immobilier, le maire propose que la commune reprenne l'initiative de lotir afin de permettre des ventes de parcelles au prix coûtant. C'est pourquoi il sollicite du conseil municipal l'autorisation de relancer les démarches d'acquisition des terrains pour le projet qui avait été engagé en 2002 et de rencontrer personnellement les propriétaires afin de leur présenter les propositions de la commune.

Il avance également l'avantage pour la commune de maîtriser la réalisation de tous les ouvrages et aménagements de voirie, ce qui n'est pas le cas avec une réalisation privée.

Une partie du périmètre concerné étant encore en zone ND, le maire propose d'entreprendre la viabilité de la zone 2NA sans attendre la finalisation du Plan Local d'Urbanisme.

Véronique NACHIN dit son inquiétude devant la quantité de lots nouveaux qui se construisent et se demande quand cela s'arrêtera.

Le Maire lui fait remarquer que le développement constaté n'intervient que dans les zones urbaines inscrites au Plan d'Occupation des Sols par le conseil municipal qui l'a élaboré et qu'on ne peut pas s'opposer à une demande de lotissement qui répond aux conditions du règlement d'urbanisme.

Après avoir obtenu l'approbation unanime du conseil municipal sur ses propositions, il souhaite le recours à des personnes compétentes pour le montage du dossier et insiste pour que les membres du conseil municipal participent aux réunions qui se tiendront sur ce sujet.

### **DIVERS**

**Agorespace** – Le succès de l'aire de jeux installée à côté du bowling se confirme, à la satisfaction du conseil municipal. Un rendez-vous est pris pour mercredi afin de préparer l'installation des bordures qui permettront la création d'une patinoire naturelle cet hiver.

Le maire tient à souligner que le conseil général a apporté une subvention de 12.100 € pour le financement de cet équipement.

**Réaménagement de la Mairie** : Le maire présente au conseil municipal les devis des travaux supplémentaires demandés dans le cadre des travaux de réaménagement de la mairie.

Ils concernent les lots 1, 2 et 5 pour les travaux et les montants suivants :

Lot 1 – Aménagements extérieurs : clôture et circulation	7 902,50 € HT
Lot 2 – Tuyau de descente des eaux pluviales	684,00 € HT
idem sur auvent	282,00 € HT
Lot 5 – Mise en peinture de la porte extérieure	400,00 € HT

Le maire présente ensuite l'avis de la commission d'appel d'offres et les projets d'avenants et invite le conseil municipal à bien vouloir décider la suite qu'il souhaite y donner.

Celui-ci, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire, l'autorise à signer les documents s'y rapportant et précise que des crédits suffisants sont inscrits sur les comptes de cette opération.

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

Les secrétaires de séance,

Annette RAIMONDO et Christophe REGNIER

Le Maire,

Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 DECEMBRE 2007**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN - Anne HEBERT – Franck BREUILLARD - Annette RAIMONDO - Christophe REGNIER - Thierry MARANDIN - Thierry DUCLOS - Michèle BORCA

**Absents excusés** : Joëlle BERTONCINI - Véronique NACHIN - Jocelyne AUTHIER  
Franck BREUILLARD absent à l'ouverture de la séance, est arrivé à 21 h 00

**Absents** : Yan CHANEY - Gabriel MAIRE

**Procuration** : néant

**P.V. DE LA RÉUNION PRECEDENTE du 15 Octobre 2007**

Le Procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.

**BAIL AVEC MÉTABIEF AVENTURES**

Le Maire présente le projet de bail établi avec Me ROUX pour la location des terrains occupés par l'accro-branches. De nombreux points étant à lui préciser, portant sur les périodes d'occupation (exclure l'hiver à cause du passage d'une piste de ski de fond), sur l'état des lieux, sur l'indice à retenir pour l'actualisation du loyer, le maire propose de suspendre cette délibération afin que tous les points à approfondir soient préparés en commission communale.

**SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE**

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 février 2006 ayant accepté le renouvellement de la signalétique commerciale et la convention proposée pour cela par les Signaux GIROD. Il s'agissait d'autoriser l'implantation des supports sur le domaine public, la rémunération de la Sté étant assurée par la location des préenseignes auprès des commerçants qui accepteraient de souscrire à cette formule au prix de 161 € par an pour une durée fixe de 5 ans.

Celle-ci n'ayant pas rencontré le succès escompté à cause d'un prix jugé trop élevé, le conseil municipal a décidé de reprendre cette affaire à son compte. Il a racheté les supports et les 32 préenseignes commerciales installées dans la commune en 2006 et fait une nouvelle proposition aux commerçants, à savoir le versement d'une participation unique de 281 € par panneau à créer, la commune se chargeant de l'acquisition, de la pose et de l'entretien.

Pour le maintien des panneaux existants, la participation est réduite du montant de la location 2006 payée aux Signaux GIROD et s'en trouve ramenée à 120,16 €.

Cette solution paraissant satisfaisante, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

# DEPARTEMENT DU DOUBS

## MAIRIE DE METABIEF

### PROJET DE LOTISSEMENT

Pour réussir le lotissement envisagé le long du chemin de la Rançonnière, le maire propose de faire réaliser une étude préalable dans le but d'élaborer un projet d'habitat cohérent avec l'existant et avec l'environnement, de définir les infrastructures et les équipements collectifs nécessaires.

Il précise qu'à l'issue des résultats obtenus, une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et l'exécution de ce projet pourrait être confiée au bureau d'études retenu.

Le conseil municipal, ayant eu connaissance du cahier des charges proposé par l'Agence Foncière, accepte à l'unanimité de lancer une consultation dans les conditions présentées.

### PLAN LOCAL D'URBANISME

Le maire propose au conseil municipal de Métabief de lancer une consultation en vue de la réalisation d'une étude de circulation et de stationnement dans la commune de Métabief. Les points essentiels à aborder sont le stationnement sur la place Xavier Authier, les itinéraires de départ pour sortir de la commune, les déplacements piétons et à vélo.

Cette étude est destinée à s'inscrire dans les documents nécessaires à la révision du Plan d'Occupation des Sols selon les modalités des PLU.

Il présente le cahier des charges élaboré par le Conseil Général pour la consultation des Bureaux d'Etudes spécialisés et précise que le Département est susceptible de participer à son financement en accordant une subvention à la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition faite par le maire et sollicite une aide financière du Conseil Général.

### TRAVAUX A LA FERME DE BELLEVUE

Le maire invite Mme HEBERT à exposer l'avancement de ce projet et notamment le résultat de l'appel d'offres intervenu pour les travaux d'aménagement de la ferme de Bellevue.

Celle-ci rappelle alors la procédure suivie et présente la liste des entreprises qui ont fait les meilleures propositions et qu'elle propose de retenir. Ce sont les suivantes :

Lot	Travaux	Entreprises	Estim. TTC	Offre TTC
1	Génie civil, terrass. pour électrific.	BOUCARD T.P. Vuillecin	24 803,13	19 024,81
2	Démolitions, terrass. maçonnerie	ACM Constructions Les Granges Norboz	18 533,01	18 622,10
3	Charpente, couverture	J.M.THIONNET Labergement Ste Marie	46 565,94	49 583,59
4	Menuiserie	VANDELLE Remoray-Boujeons	23 716,68	26 848,66
5	Electricité	MARGUET Métabief	4 664,40	6 338,80
6	Sanitaire Plomberie	C. THIONNET Mouthe	7 104,24	7 528,46
7	Carrelage Faïence	GRANDVUILLEMIN	3 145,24	3 348,80

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

		Houtaud		
8	Placo Peinture	BOISSIERE Pontarlier	11 730,05	13 743,85
T O T A L			140 262,69	145 039,06

Mme HEBERT indique qu'il convient d'ajouter à ces travaux l'installation de la ligne électrique depuis le parking de Super-Longevilles, soit 19.248,40 €, présente également l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin d'ajuster sa rémunération sur le coût et précise que les signatures des marchés ne devront intervenir qu'après l'attribution du permis de construire attendu.

Le conseil municipal n'ayant pas de questions à poser sur cette affaire passe au vote et accepte à l'unanimité les offres proposées. Il approuve également l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre qui porte les honoraires à 24.214,14 € TTC.

**CINEMA – AVENANT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Le maire rappelle le contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la SEDD pour la construction de deux salles de cinéma et plus particulièrement son article 14-2 qui prévoit que la rémunération du délégataire sera forfaitisée par avenant sur la base de l'Avant Projet Détaillé.

Il présente ensuite le bilan de l'opération au 05 Juillet 2007, d'un montant de 1.498.499 € et le forfait de rémunération qui s'en trouve porté à 84.425,40 € HT.

Un projet d'avenant a été établi sur ces nouvelles bases et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

**BAIL DE LOCATION DE TERRAIN A TDF**

Le maire rappelle le déplacement de l'antenne du Morond rendu nécessaire pour la construction du télésiège du Morond et le bail provisoire établi à cette occasion. A l'achèvement des travaux un bail définitif a été préparé et le maire invite le conseil municipal à en prendre connaissance.

Après avoir accepté que le loyer soit à un prix symbolique pour tenir compte des investissements importants imposés à TDF, le conseil municipal approuve le bail proposé à l'unanimité.

**ECHANGES DE PLACES DE STATIONNEMENT**

Pour régulariser une situation ambiguë concernant une place de stationnement sur laquelle empiète la voirie communale, le conseil municipal accepte de prendre en charge la régularisation suivante :

la commune cède la parcelle AB n° 81 à M. Hervé PETITOT en échange de celle lui appartenant cadastrée AB n° 123

la commune cède la parcelle AB 123 à M. GUILBERT en échange de la parcelle AB 126.

Ces échanges auront lieu sans soulte et le maire est autorisé à signer les actes notariés à intervenir.

**DECLASSEMENT DE DOMAINE PUBLIC**

## DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Le conseil municipal prend acte des conclusions favorables de Mme RAIMONDO, Commissaire Enquêteur, concernant le déclassement de deux terrains communaux dépendant du domaine public et intéressant d'une part le Garage de La Renversée et d'autre part le Bowling.

Le maire ayant précisé que le déclassement n'engage aucunement la commune dans la procédure de vente, le conseil municipal vote à l'unanimité moins une abstention (Mme RAIMONDO) le déclassement des terrains précités, conformément aux plans joints au dossier d'enquête publique.

### SECOURS SUR LES PISTES DE SKI

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs des secours sur les pistes de ski alpin et de ski de fond pour la saison 2007/2008 proposés respectivement par la Sté OREX et la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux lacs, soit :

#### I) ski alpin

tarif forfaitaire	
41 €	pour le front de neige et pour les soins sans évacuation
165 €	pour les zones rapprochées
288 €	pour les zones éloignées
577 €	pour les zones hors pistes balisées et les pistes fermées

tarif unitaire horaire TTC pour les secours sur des secteurs éloignés non accessibles gravitairement depuis les remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.	
37,00 €	pisteur-secouriste
148,00 €	chenillette
21,00 €	scooter
23,00 €	véhicule 4 x 4

#### II) ski de fond

tarif forfaitaire	
50 €	intervention sans rapatriement
150 €	sur les pistes balisées
250 €	en dehors des pistes balisées

Les évacuations primaires en ambulance seront facturées de la façon suivante :

tarif forfaitaire	
135 €	pour les transports Métabief-Pontarlier ou Super-Longevilles-Pontarlier
140 €	pour les transports Piquemiette-Pontarlier
85 €	pour les transports à destination du cabinet

# **DEPARTEMENT DU DOUBS**

## **MAIRIE DE METABIEF**

### **CONTRATS D'ASSURANCE**

Le conseil municipal accepte les avenants proposés par Groupama pour le report de l'échéance des contrats ci-dessous au 31/12/2012 :

Police n° 41040391 - 0107 = remorque agricole GIROD

Police n° 41040391 - 1015 = Renault Kangoo ( 6420 XQ 25 ) + remorque < 500 kg

Police n° 41040391 - 1021 – Renault MASTER ( 9515 YY 25 ) + remorque <500 kg

Police VILLASUR 2 n° 41040391 - 1022 - signé le 08/10/2007

Pour l'assurance de la remorque voiture 1000 kg, le conseil municipal retient ensuite le contrat Groupama avec franchise, pour une prime annuelle de 88 € TTC.

### **ACCES PUBLIC INTERNET**

Pour éviter l'abus dans la durée d'utilisation du poste informatique internet mis à la disposition du public, le maire propose de l'équiper d'un système de paiement par tranche de 15 mn. Compte tenu du coût du matériel à installer et de la réduction du service qui serait ainsi offert (plus d'accès WIFI possible en dehors des heures de bureau), le maire charge M. REGNIER de réfléchir à la solution convenable à appliquer.

### **CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET VENTE DE PETITS BOIS**

Le conseil municipal accepte le contrat proposé par l'ONF pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de 120 m3 de bois résineux provenant de la parcelle 22.

### **CONVENTION AVEC LA HALTE-GARDERIE**

Le maire indique qu'il a omis de présenter au conseil municipal la reconduction de la convention conclue avec la Halte-Garderie 'Les Marmottes'. Il rappelle que ce contrat doit suivre le contrat enfance conclu avec la CAF et invite en conséquence le conseil municipal à accepté l'avenant n° 3 qui renouvellera ce contrat jusqu'au 31 décembre 2007. Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention (Michèle BORCA).

### **DIVERS**

**Indemnité de gardiennage de l'église** – Le conseil municipal accepte d'appliquer le tarif préfectoral et décide de porter l'indemnité annuelle accordée au prêtre de la paroisse à 116,19 € à compter du 01/01/2008.

**Congrès des Maires** : Le maire indique que la participation des élus au Congrès des Maires de France peut faire l'objet d'une prise en charge par le budget communal pour ce qui concerne le déplacement, l'hébergement et l'inscription.

C'est dans cette limite qu'il propose le remboursement des frais engagés par MM. MUTIN et REGNIER, soit 522 € et pour ce qui le concerne seulement les frais d'inscription soit 88 €. La prise en charge est acceptée à l'unanimité.

**Modification du budget – DM n° 9** – pour permettre les dernières dépenses de l'exercice 2007, le conseil municipal accepte de procéder à l'augmentation et la réduction de crédits pour un total de 56.907 euros selon détail annexé à la présente.

Plans de la commune : Pour la réalisation de plans du village à destination du public, le conseil municipal refuse de s'en tenir à la seule proposition en sa possession actuellement et souhaite une mise en concurrence. Mme RAIMONDO est chargée de cette démarche.

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

**Inauguration de la mairie** : la date du 19 janvier 2008 a été retenue pour l'inauguration des travaux de réfection de la mairie. Le maire indique qu'elle se tiendra en présence de M. le président du Conseil Général du Doubs.

**Repas de nouvel an** : A propos du traditionnel repas de début d'année, M. BREUILLARD aimerait inviter M. DUFRESNOY et son épouse afin de lui témoigner la reconnaissance qu'il mérite pour son travail à la déchetterie de la Communauté de Communes. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les secrétaires de séance,

Thierry DUCLOS et Michèle BORCA

Le Maire,

Gérard DEQUE